

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2025

GARANTIR UN CADRE FISCAL STABLE, JUSTE ET LISIBLE POUR NOS MICRO-ENTREPRENEURS ET NOS PETITES ENTREPRISES - (N° 1337)

AMENDEMENT

N° CF9

présenté par

Mme Feld, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Dans un délai de trois mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport détaillant par branche d'activité les conditions d'ouverture aux droits à la protection sociale pour les micro entrepreneurs. Ce rapport développe notamment la typologie des droits ouverts, entre droits au chômage, à l'assurance maladie, à la couverture des accidents du travail, et à la retraite.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NFP demande la réalisation d'un rapport détaillant les différents types de cotisations obligatoires et optionnelles pour les micro-entreprises, les ouvertures de droits en conséquence, ainsi qu'une comparaison par rapport aux cotisations des salariés de droit privé.

Si ce statut a été construit pour être attractif, afin de permettre une adoption de masse, cette attractivité, réalisée au détriment des salaires différés que sont les droits aux congés payés, les droits aux aides au retour à l'emploi, les droits aux arrêts-maladies et les droits à la retraite, est de moins en moins certaine. Ce statut a constitué une aubaine pour nombre de grands groupes économiques et financiers, qui ont externalisé des activités préalablement assurées par certains salariés, pour les

remplacer par des travailleurs pauvres payés à la tâche, sans code du travail ni convention collective pour les préserver de la fin de mission – un licenciement déguisé.

La montée en puissance des plateformes utilisant ce statut comme salariat déguisé, Uber en premier lieu, a accentué ce phénomène. Leur nombre a néanmoins connu son record historique, avec 716 200 créations en 2024. La massification de l'auto-entrepreneuriat a permis de contourner le code du travail pour le plus grand bonheur des grandes sociétés ayant recours à ces services d'externalisation, et de désocialiser l'activité professionnelle, pour le plus grand bonheur des gouvernements libéraux, soucieux de mettre des tours de vis à la Sécurité sociale au nom d'un déficit qu'ils avaient eux-mêmes alimenté.

C'est là tout le paradoxe de la macronie : un chômage artificiellement baissé par l'auto-entrepreneuriat et le recours à l'apprentissage et en même temps moins de recettes pour financer la solidarité nationale. Il ne s'agit pas de marteler des éléments de langage comme « si nous avions le même chômage qu'en Allemagne, nous n'aurions pas de problème de déficit », il s'agit de comprendre la structure des revenus et des cotisations en France, afin de restaurer les modes de financement de la sécurité sociale qu'Emmanuel Macron a saccagé.

Au moment où le gouvernement s'entête à déployer en France une spirale récessionniste, les conséquences économiques ne se font pas attendre. Le chômage remonte, les sociétés licencient les travailleurs, et se défont en premier lieu des « prestataires » sous statut d'auto-entrepreneuriat. Il est vital de garder un œil sur les cotisations des auto-entrepreneurs, et sur les filets de sécurité dont ces derniers disposent, afin d'éviter à tout prix une paupérisation brutale des auto-entrepreneurs privés d'activité.